2023 - 2024 12/09/2023



23 rue du Chambge 7500 Tournai

www.heh.be

Intitulé de l'UE	Droit social I
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Fabian GILLARD	50	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Sécurité sociale y compris droit des CPAS	50h	Aurélie DI TRAPANI Fabian GILLARD

Prérequis	Corequis

Répartition des heures

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : 50h de théorie

Langue d'enseignement

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : Français

Connaissances et compétences préalables

Bonne connaissance des principales branches de la sécurité sociale et du droit des CPAS.

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES

Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

- Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe
 - Rendre accessible l'exploitation des données juridiques dans un souci de vulgarisation
 - o Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.
- Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit
 - o Appliquer les principes juridiques de base et les règles déontologiques spécifiques au métier juridique
- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique
 - o Développer un esprit de synthèse
- S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.
 - Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion
- S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
 - · Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, riqueur, proactivité et créativité
 - o Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Objectifs de développement durable

Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du

développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

• 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Développer une connaissance approfondie des différentes branches constitutives des régimes contributifs (cours de M. Gillard) et non contributifs (cours de Mme Di Trapani) de sécurité sociale ; et ce dans le cadre d'un cours magistral.

Contenu de l'AA Sécurité sociale y compris droit des CPAS

Le cours portera, pour une partie, sur l'étude approfondie de certaines branches relevant des régimes contributifs de sécurité sociale:

- les accidents du travail;
- les maladies professionnelles;
- l'assurance soins de santé et indemnités;
- les allocations familiales ;
- le chômage;
- les pensions.

partie II Législation CPAS (Centre d'action sociale)

- Fonctionnent organique -rôle des organes décisionnels Loi du 8 juillet 1976
- Compétence territoriale loi du 2 avril 1965
- Enquête sociale -principes Droits et Obligations
- Le RIS (revenu d'intégration sociale) et la loi du 26 mai 2002
- L'aide sociale -ses différentes formes et les législations applicables

Méthodes d'enseignement

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : cours magistral, travaux de groupes

Supports

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Ressources bibliographiques de l'AA Sécurité sociale y compris droit des CPAS

Funk, J-Fr, Droit de la sécurité sociale, 2ème édition, Larcier, 2014

Roulive, D., Le contentieux en matière de chômage, Larcier, 2015

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Français
Méthode d'évaluation	La partie du cours dispensée par M. Gillard fait l'objet d'une évaluation orale en fin de période. La cote obtenue à cette évaluation représente 75% de la cote globale de l'UE.
	L'oral se décomposé en deux parties:
	a. présentation d'une courte réflexion personnelle sur une partie du cours. Cette réflexion doit être à la fois analytique, critique et réflexive. Elle doit impérativement aboutir à une proposition de réécriture d'un pan de la législation sociale actuellement en vigueur. Le projet de réécriture doit être déposé, par écrit, le jour de l'examen.
	b. discussion (sans préparation) sur deux autres chapitres du cours (étant entendu que la discussion ne peut pas porter sur le chapitre auquel la réflexion initiale est consacrée).
	La partie du cours dispensée par Mme Di Trapani fait l'objet d'une évaluation écrite informatisée fin de période. La cote obtenue à cette évaluation représente 25% de la cote globale de l'UE.
	La non présentation, sans justification, de l'une de ces 2 épreuves entraîne l'attribution d'une cote d'absence pour l'ensemble du dispositif.
	La présentation fictive d'une partie quelconque de l'examen entraîne quant à elle l'attribution d'une cote de 0/20 pour la totalité de l'examen.
Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE	

Sécurité sociale y compris droit des CPAS : non

Année académique : 2023 - 2024